

Module A : Accessibilité et adaptabilité pour tous: les fondamentaux

Pré requis obligatoire à tous les modules: c'est le socle commun de connaissances

Pour:

- Connaitre les définitions et **notions clés du handicap** et de l'accessibilité
- Identifier les situations handicapantes et **savoir échanger avec une personne à mobilité réduite**
- Se confronter au handicap: **mise en situation**, en présence d'une personne handicapée

Date : 11 avril - 14 juin - 19 décembre



Module B1 : le logement individuel - maintien à domicile

- Les **éléments clés du logement** - adaptation et maintien à domicile
- Maîtriser le **confort d'usage et la continuité de la chaîne de déplacement**
- Connaitre les acteurs et partenaires locaux
- Se tester, avec des collègues, sur un cas pratique d'aménagement

Date : 12 avril - 15 juin- 20 décembre



Module C1: Les petits ERP

- Le principe de la continuité de la chaîne de déplacement (voirie et durant les travaux)
- Les petits établissements recevant du publics—ERP— en neuf et en rénovation

Date : 13 avril - 16 juin- 21 décembre

Et après la formation ?

- Passage devant la commission départementale composée de la MDPH, Conseil Général-Coderpa , DDT et Ariah
- Redevance annuelle de 108€

Tarif:

750 euros net pour les modules: A B1

1125 euros net pour les modules :A B1 C1

A votre écoute:

Audrey Signorelli - **Conseillère Formation**

Contact : formation@capeb10.fr - 03 25 76 27 80



Entreprise :

Adresse :

Code postal : **Ville :**

N° de Siret : **NAFA :**

Port : **mail:**

Bulletin à retourner à CAPEB AUBE, accompagné d'un chèque à l'ordre de AFOLOR de: pour TNS: 400€ pour les modules A + B1 et 600€ pour les modules A + B1 + C1. (montant restant à votre charge). Pour Salariés: 750€ pour les modules A + B1 1125€ pour les modules A + B1 + C1.

PARTICIPANTS

Nom	Prénom	Statut : Chef d'Entreprise, Gérant-salarié, Salarié, Conjoint	Dépend de : FAFCEA, CONSTRUCTYS-11 / +11, Autre

Je choisis mes modules: A - B1 - C1 A - B1 C1

NON SALARIÉ(es) : Nouvelles règles de prise en charge pour la formation des GERANTS et CONJOINT(es)
Collaborateurs(trices) NON salariés: Limitation à 2 formations par an.(50h maxi de formation pour l'année 2020 à 25€/heure) . **Fournir une attestation URSSAF Contribution CFP lors de l'inscription d'un CHEF d'ENTREPRISE.**

Je certifie ne pas avoir suivi d'heures de formation depuis le début de l'année (50 heures max).

Je joins une attestation URSSAF justifiant du paiement de la contribution formation.

SALARIÉ(es): Prise en charge des formations à hauteur de 20€/ heure pour toutes les formations éligibles dans la limite du budget annuel de l'entreprise (consultez Constructys). + indemnisation des salaires à 12€/heure. **Fournir un bulletin de salaire.**

J'ai déjà créé mon Compte E-GESTION Constructys:

mes codes d'accès sont :

.....

Cachet de l'entreprise et signature

Date : ____ / ____ / ____